

## **Compte-rendu de la rencontre de membres du conseil d'administration de l'association des riverains du VYF avec Madame Le Maire et les Élus de Gometz le Châtel.**

Une rencontre a eu lieu le 09 avril 2014, en Mairie de Gometz le Châtel, avec les Élus pour faire le point des différents sujets « eau » en cours. Nous remercions les Élus pour leur accueil, leur disponibilité et leur écoute.

### **Membres présents :**

#### **Gometz le Châtel :**

Madame Lucie Sellem, Maire de Gometz le Châtel,  
Madame Monique Darmon, adjointe,  
Monsieur Olivier Laya,  
Monsieur Franck Gaudart, adjoint,

#### **VYF :**

Danielle Farret, Pierre Farret, André Loie, Antoine Sotty.

### **Ordre du Jour :**

- Assainissement (point sur les résultats, eaux usées et eaux pluviales) et projet des « Delâchés »,
- Projet Péguy,
- Logements sociaux au niveau du 2 Rue Neuve,
- Bassins de rétention et eaux pluviales.

### **Rencontre :**

La réunion a consisté à faire le point autour des dossiers critiques en cours, à savoir les constructions annoncées :

- Delâchés sur le plateau : 40 logements sociaux + 10 logements privatifs (ordre de 1000 personnes selon le courrier de Monsieur le Préfet du 28 mai 2013) soit SHON de 2800 m<sup>2</sup> et 1200 m<sup>2</sup> en privatif,
- Charles Péguy (74 Route de Chartres) : 9 logements , SHON 240 m<sup>2</sup>,
- Logements sociaux au 2, Route Neuve : 11 logements, SHON 760 m<sup>2</sup>.

Le présent compte rendu reprend, de façon signalétique, ces principaux points.

#### **1) Assainissement et projet des Delâchés**

V.Y.F. rappelle que l'Association ne fait pas d'ingérence dans le projet mais est très attentive à la problématique eau du fait des débordements récurrents en fond de vallée sur Gometz le Châtel et Bures sur Yvette.

### Points évoqués :

- Rappel de la réponse de l'Enquêteur publique (avril 2012) sur le secteur des Delâchés : **AVIS FAVORABLE** au projet de révision simplifiée du P.L.U. de la commune de Gometz le Châtel.

Cet avis est toutefois soumis à 2 réserves fortes :

- L'inquiétude de la population ne peut être levée que si la mairie effectue une **étude d'impact et de danger** détaillée sur la zone citée. **Seuls des résultats positifs de cette étude pourront lever la réserve émise.**

- **Les questions d'écoulements des eaux et de constructibilité en présence importante d'argile posent problème. Une étude faisant le point de la situation et des risques en cas de construction est nécessaire. Cette étude devra également envisager le déversement d'eaux usées ou pluviales vers les autres communes de la vallée.**

A ce jour nous n'avons pas de réponse sur l'étude d'impact.

Une demande de sursis à statuer sur les autorisations de construire délivrées en amont du bassin du Vaularon avait été faite par l'association VYF. Une rencontre des Maires de Bures et Gometz, du SIAHVY, de la CAPS, DDT, avait été programmée le 26 septembre 2012 et Monsieur le Sous-Préfet avec fait réponse le 28 mai 2013 dont voici quelques éléments :

- La position du Sous-Préfet : feu vert pour le projet des Delâchés moyennant les travaux prévus en 2013 et 2014 pour la réduction des rejets eaux claires d'au moins **54 m<sup>3</sup>/jour** plus eaux claires météorites, les projets de Delâchés devrait impliquer un rejet maximum d'environ **20m<sup>3</sup>/j.**

Ce qui ne satisfait pas l'association V.Y.F. car ne faire que compenser, c'est accepter les dysfonctionnements présents.

### **Actuellement :**

L'avancement du dossier de construction : les travaux ont été annoncés comme devant commencer incessamment.

- Or les travaux de rénovation des réseaux et collecteurs n'ont été que très partiellement réalisés **et les résultats ne sont pas là** : au contraire les mesures faites en 2013 ont montré une aggravation de la situation sur l'ensemble des réseaux de Gometz le Châtel (voir les chiffres ; E.C.P.P. (Eaux Claires Permanentes Parasites) - passant de **146 à 161 m<sup>3</sup>/jour** au point de mesure de la Promenade, E.C.M. (eaux Claires Météoriques)- passant de **4,05 ha à 4,68 ha** de surface active. (Études Lyonnaise des eaux/SIAHVY-2008 et 2013).

- Attention : les points de mesures ne prennent pas en compte la totalité du territoire de la Commune (3 points de mesure : rue de la Promenade, avenue du Centre et rue de la Vierge)

- **Travaux SDA réalisés en 2013**, réfection d'une partie de la rue St Nicolas (impact - 8,6 m<sup>3</sup>/jour), travaux retenus en 2014 : Rue de Villeneuve, 2015 : Avenue du Vaularon (qui est en aval du lieu d'observation et donc à l'extérieur de la zone de mesure).

- NB : importance des contrôles de conformité réguliers (effectués par exemple par

la Lyonnaise des Eaux pour Bures, à raison de 250 par an sur Gometz le Châtel ? une 50 ène par an à Gometz le Châtel )

- **Demande de vérification** : où débouchent exactement les eaux de récupération des petites noues et du modeste bassin?

- Eaux pluviales : citées dans le SDA, doit aussi faire l'objet d'un travail dit « Schéma Directeur de Ruissellement » par le SIAHVY qui complétera le contrat de bassin. Les nouveaux Élus vont vérifier les besoins exprimés par la Ville de Gometz le Châtel, tant techniques que financiers.

- Eaux pluviales du projet Delâchés : faire préciser les hypothèses et les volumes de rejet d'eau prévus à indispensable à la validation du projet sous l'angle de l'eau.

Réponse obtenue après la rencontre :

- sur la parcelle Essonne Habitat : 225m<sup>3</sup> ( noues et bassin), 0,7l/s/ha, pluie cinquantennale.

- sur la voirie rénovée et le petit parking à côté du cimetière (CAPS) :

- . 2/3 côté cimetière: 138 m<sup>3</sup>, 0,7l/s/ha, pluie cinquantennale.(bassin et noues)

- . 1/3 côté St. Clair: 25m<sup>3</sup>, pluie 5ans!!! (Noues). De l'avis même de la Caps, il manque 30 m<sup>3</sup> pour être sur une pluie cinquantennale. Madame la Maire a demandé à ce que ce soit prévu (buse enterrée, surcoût~9000 euros).

- Les contraintes à imposer au constructeur : les articles 640 et 641 du Code Civil, la loi sur l'eau, la Directive européenne contre les inondations de 2007, la prévention des risques (principe de précaution) d'inondation.

- Une partie du drainage actuel des champs devra être reprise par les projet Delâchés : quelles sont les hypothèses, les calculs, les solutions prévues , etc, ...

#### En résumé :

VYF s'inquiète vigoureusement sur la surcharge du réseau d'eaux usées, déjà saturé et rempli à 45% d'eaux claires parasites au niveau du point d'observation de la rue de la Promenade, qui sera induite par ces constructions ( noter le raccordement par un tuyau de 400 alors que le calibre au niveau de Bures n'est que de 300). VYF rappelle qu'elle n'est pas contre une politique d'urbanisation, à condition que des mesures 'suffisantes et réelles' soient prises pour éviter des débordements en aval, préoccupation qui relève de sa mission auprès des riverains.

**Concernant les eaux de pluie**, VYF s'inquiète du risque d'inondation en cas d'orage compte tenu du caractère insuffisant des bassins de retenue **A ce jour pas d'étude d'impact du projet convaincante.**

## **2) Les bassins**

Il est convenu qu'un tour d'horizon des bassins et de leur état d'entretien est à faire. Mme Sellem indique souhaiter faire le tour de ces bassins sur le terrain accompagnée de VYF. Première rencontre **le dimanche 4 mai à 14 h** autour du bassin des Grands Prés.

#### Les points critiques :

- **L'avenir du bassin des Delâchés**

- **Le Bassin Gally** : entretien ? Cahier des charges à formaliser.
- **Le bassin de la Frileuse « Armand »**
- **Le bassin des Grands Prés et les 3 « bassins » amont**
- **Le bassin du Baratage**
- **Le Bassin de la Zone industrielle.**

De façon rapide :

**Le bassin de Gally** ne fait aujourd'hui l'objet que de peu d'entretien, pas de cahier des charges,

**Le bassin des Grands Prés** a un volume d'environ 5000 m<sup>3</sup> pour une occurrence 10 ans , alors qu'il aurait fallu, selon les demandes faites au moment de sa construction, qu'il soit de l'ordre de 15 000m<sup>3</sup> ou de 12 000 selon le débit de fuite, pour les projets énoncés. Il convient donc d'être très prudent concernant l'évacuation de nouveaux volumes d'eau suite aux nouvelles constructions. Toute la partie amont au bassin devrait être recomposée et non laissée à l'abandon. Les trois petits bassins propres au domaine des Grands Prés n'ont quant à eux aucun cahier des charges technique et ne sont pas reconnus par le SIAHVY comme des bassins répondant aux normes minimum nécessaires. Ils ne sont que peu entretenus (1 fois l'an). Leur pérennité n'est pas du tout assurée.

**Le bassin du Baratage**, actuellement en ruine, devrait être aménagé en zone d'expansion future, non capacitaire et n'offrira que très peu de protection en cas de fort orage. Notre demande : la réalisation de bassins de rétention associés (la renaturation en ce cas ne résout pas le risque d'inondation), et une étude sérieuse avant toute construction amont (c'est-à-dire les Delâchés), s'il s'avère que l'écoulement des eaux se fera en direction du rû d'Angoulême.

NB : Les envois actuels de la CD 35 vers le rû d'Angoulême et le Baratage se font sans déshuileur : *quid* de l'objectif de qualité des eaux à horizon 2015 ? à voir avec la police de l'eau ?

### 3) **Projet Péguy**

RAS pour VYF du point de vue de l'eau. C'est une reconstruction. Attention à l'humidité compte tenu de la proximité d'une des sources du Vaularon, et du non fonctionnement actuel du relevage d'eau à partir du niveau des fondations.

### 4) **Logements sociaux au niveau du 2 Rue Neuve :**

○ Pas de calcul hydrologique : pas de prise en compte de l'impact sur les réseaux aval, notamment des Grands Prés qui sont déjà immédiatement saturés en cas de forte pluie.

○ Construction en zone humide, donc interdite légalement : à noter que la déclaration de zone humide par le SAGE n'a pas été intégrée dans le PLU de Gometz, malgré les nombreuses demandes faites auprès de la Mairie en ce sens,

- o Viabilité et « crédibilité » de la solution figurant sur les plans du promoteur prévoyant un petit bassin de récupération, dans un zone déjà saturée, des eaux de gouttières avec un relevage de ces eaux sur plus de 50 mètres du bas de terrain vers la rue Neuve, pour redescendre ensuite vers le Vaularon en empruntant les réseau propre des Grands Prés déjà saturé comme indiqué précédemment ?
- o Surcharge au niveau du Vaularon et des Grands Prés non étudiée, Tous les calculs faits par le SIAHVY à ce jour ne prennent en compte aucune nouvelle construction
- o à noter, l'approche de constructibilité et de justification des volumes rejetés qui est faite de façon morcelée par projet et ne prend pas en compte l'effet global des différentes constructions prévues à les eaux pluviales font l'objet d'étude du contrat de bassin sur l'Yvette à un schéma de ruissellement est à lancer.
  - une intervention de la DDT (police de l'eau) a été demandée par les riverains, sans réponse jusqu'ici malgré relance.

**Les risques :**

- o Inondation : où ira l'eau en cas d'orage fort?
- o Comment assurer la pérennité des lieux en aval (les trois petits bassins avec talus) ?
- o Comment se fera l'entretien de tout cela puisque aucun bassin ne sera reconnu par le SIAHVY en l'état ?

**Conclusion :**

V.Y.F. remercie les nouveaux Élus pour leur écoute et souhaite continuer à travailler ensemble en ne se cachant pas la réalité des faits mais en essayant de trouver des solutions pérennes et efficaces.